

**Question écrite du 18 mars 2015 de M. Grégoire Carasso: «Murs de grimpe à la Queue-d'Arve».**

Considérant:

- la proposition PR-1102 acceptée à l'unanimité (moins une abstention) par le Conseil municipal le 21 janvier 2015, et notamment sa partie relative à la construction prochaine d'un mur de vitesse au centre sportif de la Queue-d'Arve;
- la motion M-904 acceptée à l'unanimité du Conseil municipal le 18 février 2015;
- l'espace limité dans la grande salle omnisport où se trouvent actuellement les murs de grimpe du centre sportif de la Queue-d'Arve;
- le fait que ce même espace connaît des occupations intensives tant en nombre de personnes qu'en type d'activités sportives,

le Conseil administratif pourrait-il étudier les avantages, désavantages, coûts et opportunités d'un déplacement des murs de grimpe du centre sportif de la Queue-d'Arve dans la salle mitoyenne du bouldrome?